

Bourges, le 26 avril 2018

POUR UN NOUVEL ELAN COLLECTIF DES MUSIQUES EN FRANCE

Le SMA se réjouit à l'annonce du lancement de la mission de préfiguration du Centre National de la Musique par Françoise Nyssen

Ce mercredi, à l'occasion de sa venue au Printemps de Bourges, la Ministre de la culture Françoise Nyssen s'est exprimée devant les professionnels et la presse pour annoncer le lancement d'une mission de préfiguration du Centre National de la Musique, confiée aux députés Emilie Cariou et Pascal Bois.

Le SMA se félicite de ces nouvelles annonces qui marquent un avancement du projet après les premières déclarations de la Ministre à l'occasion du Midem 2017 et des dernières auditions en date de janvier 2018.

En tant que syndicat de filière, représentant tant des entreprises du spectacle vivant que des musiques enregistrées, mais aussi des secteurs connexes (formation, média, fédérations...), le SMA attend avec impatience que ce projet de centre national qui permettra à terme à l'ensemble des composantes de la filière de travailler ensemble et en complémentarité se concrétise.

Les parlementaires chargés de la préfiguration de la Maison commune vont avoir pour tâches de repérer les financements nécessaires à l'élaboration de ce nouveau projet, que ce soit via des ressources fiscales, budgétaires ou partenariales.

Nous souhaitons rappeler que le CNV dans sa configuration actuelle peine à fonctionner correctement d'une part dans sa mission de redistribution, tant les besoins du secteur du spectacle vivant sont grands et les moyens disponibles insuffisants. D'autre part, car il nous semble important de le rappeler également, le fonctionnement de l'établissement est financé grâce à la taxe qu'il collecte, au détriment donc d'un financement des projets.

Les moyens pour couvrir les besoins d'un nouveau secteur, intégrant les musiques enregistrées, doivent donc être substantiels.

Les parlementaires ont aussi pour mission d'élaborer une gouvernance pertinente pour ce nouvel établissement. Nous tenons à cette occasion à rappeler non seulement notre attachement au rôle de garant qui incombe à l'Etat mais aussi notre souhait de voir aboutir une gouvernance équilibrée, respectueuse des différentes parties prenantes de la filière et garante du soutien à la création et à l'innovation artistique.

Enfin il incombe aux parlementaires de définir le périmètre ad hoc de ce nouvel établissement en proposant les organismes du secteur qui le composeront. Sans souhaiter la création d'un guichet unique, nous appelons toutefois de nos vœux la création d'un établissement fédérateur pour le secteur des musiques actuelles.

Ce projet est ambitieux d'abord dans les délais qui lui sont impartis – 2019 – mais surtout car il marque une occasion unique de réunir l'ensemble des parties prenantes de la filière des musiques actuelles.

La Ministre de la culture a aussi annoncé les principaux piliers de sa politique musicale : éducation, soutien économique – avec un souhait de voir confortés les crédits d'impôts musicaux et un renforcement du Bureau export - et diffusion territoriale : avec un rééquilibrage Paris / province. Le SMA affiche son soutien à ces 3 axes défendus de longue date par la filière.

Enfin, face aux phénomènes de concentration actuellement à l'œuvre, et tout particulièrement concernant les festivals, Françoise Nyssen a terminé son allocution en annonçant le lancement d'une mission d'expert au niveau interministériel.

Le SMA s'en félicite : l'avènement du projet de Centre National de la Musique est d'autant plus prégnant à l'heure à laquelle le maintien de la diversité des initiatives artistiques et économiques constitue un enjeu de taille.

C'est donc avec un grand enthousiasme que le SMA contribuera à l'élaboration du CNM pour qu'il voit le jour dès l'an prochain dans un élan collectif réunissant l'ensemble des acteurs impliqués.

Créé en 2005, le Syndicat des Musiques Actuelles (SMA) est une organisation d'employeurs aujourd'hui composée de plus de 300 structures de la filière des musiques actuelles.

Il représente ainsi tant des salles de concerts (dont la quasi-totalité des salles labellisées SMAC), des festivals, des producteurs de spectacles, que des labels, des centres de formation ou encore des radios, ainsi que des fédérations et réseaux.

Ces entreprises et fédérations ont pour point commun d'œuvrer en faveur de l'intérêt général et de la diversité, notamment en soutenant l'expression des artistes et l'accès à la culture des populations.

Le SMA a pour rôle de renseigner et conseiller ses membres en matière juridique, sociale et fiscale. Il les représente aussi dans les instances paritaires professionnelles, telles que le CNV, l'Afdas ou au sein des conventions collectives. Enfin, le SMA défend les intérêts du secteur des musiques actuelles auprès des pouvoirs publics pour une meilleure prise en compte.

Contact presse :

Aurélien Hannedouche / dg@sma-syndicat.org / 06.99.10.75.75